



Paris, le 16 février 2012

## Redéploiements démentiels

Le [Contrat d'objectif et de moyen \(COM\)](#), contrat *quinquennal* passé entre Radio France et l'Etat, s'inscrit dans la période de mandature de Jean-Luc Hess, de 2010 à 2014.

### Qu'annonçait ce COM ?

- La **stabilisation des effectifs** de Radio France, CDI et CDD, déjà un objectif de l'ère Cluzel. Nous étions 4613 ETP (équivalents temps plein) en 2010, nous ne pourrions pas aller au-delà de 4619,5 en 2014. A la lecture de la page 24, on apprend : « *La maîtrise globale des effectifs et des coûts salariaux, condition première de la préservation des équilibres économiques de l'entreprise, constitue un objectif majeur du COM 2010-2014* ».

- La création de « **nouvelles radios locales** » sans plus de précision. Avec Le Mans et Toulouse, on pourrait penser que le contrat est respecté, puisque cela correspond déjà à plus de 50 postes redéployés. Nous ne disposons donc plus des effectifs nécessaires à la création d'une station locale à Saint-Etienne.

- Un fort développement du **multimedia** grâce à des efforts de compétitivité et des redéploiements sans mention chiffrée.

- En introduction, l'Etat prend un engagement : « *Radio France sera assurée d'un **financement adapté à ses besoins** qu'elle utilisera dans le cadre de son autonomie de gestion* ». Or suite à une nouvelle révision budgétaire pour 2012, Radio France va perdre 2,5 millions d'euros supplémentaires après un premier « coup de rabot » de 2 millions.

### Où en sommes-nous ?

- De nombreux redéploiements ont déjà affecté certains services. Le standard et le courrier central ont par exemple été restructurés :

- Pour la création de deux radios locales sur l'exercice en cours, Le Mans et Toulouse.
- Pour permettre la constitution à minima d'équipes multimedia.

- Dans tous les secteurs de Radio France, nous constatons un **accroissement de la surcharge de travail lié à ces redéploiements**, parfois insurmontable. Il existe d'ores et déjà des situations d'épuisement professionnel. Des salariés sont alertés par leurs médecins sur la nécessité d'arrêter les frais. La responsabilité de la direction est en cause.

### Que demandons-nous ?

- **Le gel de la création de la station de Saint-Etienne** jusqu'au prochain COM et **pas plus de 30 postes supplémentaires au multimedia** au lieu des 70 annoncés.

Notre budget a été revu à la baisse : ne compromettons pas les moyens affectés à la production radiophonique. Ils nous permettent de respecter le [cahier des missions et des charges de Radio France](#), garant de notre mission de service public, et d'atteindre d'excellents résultats d'audience.

- **Aucun redéploiement sur les postes liés à l'antenne** : notamment les assistant-e-s à la réalisation, chargé-e-s de réalisation, attaché-e-s de production, collaborateurs (trices) spécialisé-e-s, assistant-e-s d'édition, technicien-ne-s et Parl.

- **Aucun redéploiement dans tout secteur où il est déjà constaté une surcharge de travail.**